



WALLONIE-BRUXELLES  
ENSEIGNEMENT

## Circulaire 8846

du 15/02/2023

WBE – Personnel de l'enseignement organisé par Wallonie-  
Bruxelles Enseignement : ADDENDUM

Changements d'affectation dans un autre établissement de la  
zone ou dans un établissement d'une autre zone

Article 48 du statut du 22 mars 1969 : Fonctions de recrutement

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	à partir du 15/02/2023 du 15/02/2023 au 24/02/2023
Documents à renvoyer	oui, pour le 24/02 /2023 oui, voir contenu de la circulaire

Information succincte	Changements d'affectation dans les fonctions de recrutement : ADDENDUM
-----------------------	---

Mots-clés	Changements d'affectation : ADDENDUM
-----------	--------------------------------------

## Établissements

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement	
<b>Wallonie-Bruxelles Enseignement</b>	Maternel ordinaire Primaire ordinaire Secondaire ordinaire Secondaire en alternance (CEFA)  Maternel spécialisé Primaire spécialisé Secondaire spécialisé	Centres d'Auto-Formation Centres de Technologie Avancée (CTA) Centres de dépaysement et de plein air (CDPA)  Homes d'accueil permanent Internats primaire ordinaire Internats secondaire ordinaire Internats prim. ou sec. spécialisé Internats supérieur

## Signataire(s)

WBE - M. Manuel DONY, Directeur général des Personnels de l'Éducation
---

## Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
Duvivier Murielle	Service général de la gestion des personnels de l'enseignement organisé par WBE	<u>02 755 55 55</u> murielle.duvivier@cfwb.be
Mertens Véronique	Service général de la gestion des personnels de l'enseignement organisé par WBE	02 755 55 55 veronique.mertens@cfwb.be



WALLONIE-BRUXELLES  
**ENSEIGNEMENT**

Opérations statutaires  
Membres des personnels de l'enseignement  
organisé par  
Wallonie-Bruxelles Enseignement :  
ADDENDUM à la circulaire 8843

Demande de changement d'affectation  
dans un établissement scolaire de la zone ou  
d'une autre zone des membres des personnels de  
l'enseignement organisé par  
Wallonie-Bruxelles Enseignement  
(Article 48 du statut du 22 mars 1969)

**OBJET : ADDENDUM à la circulaire 8843** concernant les opérations statutaires des membres des personnels de l'enseignement organisé par Wallonie-Bruxelles Enseignement. Demande de changement d'affectation dans un établissement scolaire de la zone ou d'une autre zone des membres des personnels de l'enseignement organisé par Wallonie-Bruxelles Enseignement (Article 48 du statut du 22 mars 1969).

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, annexée à la présente, l'addendum à la circulaire 8843 contenant les modifications aux points suivants :

- 2. Comment introduire votre demande au point 6
- 4. Liste des emplois vacants dans les établissements organisés par Wallonie-Bruxelles Enseignement

Je vous invite à assurer une large diffusion de la présente circulaire.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez nous contacter par mail auprès de Madame Mertens Véronique à l'adresse suivante [veronique.mertens@cfwb.be](mailto:veronique.mertens@cfwb.be) en mettant Madame Duvivier Murielle, directrice a.i en copie avec l'adresse suivante :

[murielle.duvivier@cfwb.be](mailto:murielle.duvivier@cfwb.be).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général

Manuel DONY

## 2. Comment introduire votre demande ?

---

### 6. Encodez vos **états de service** ainsi :

- Encodez l'année de votre nomination (date de fin par défaut au dernier jour de l'année scolaire - ne pas en tenir compte) ex: nomination au 1/01/2014 - choisir l'année scolaire 2013
  - encodez les évènements de nomination qui ont suivi: par exemples quand vous avez obtenu une extension de nomination, quand vous avez changé d'affectation, etc.
  - encodez l'année 2022 (cela vous permettra de sélectionner le code fonction après la réforme des titres et fonctions)
- Ex.:
  - Année 2013 - 01/01/2014 - 30/06/2014 - 0631 français - 11 périodes - Fase 1234
  - Année 2014 - 01/01/2015 - 30/06/2014 - 0631 français - 22 périodes - Fase 1234
  - Année 2022 - 29/08/2022 - 10019 français - 22 périodes - Fase 1234
- Entrez le n° FASE de l'établissement où vous avez été nommé - vous pouvez faire une recherche du n° FASE avec les « jumelles », et ensuite sélectionner l'école avec la « main » - ou sélectionnez l'école germanophone
- Entrez le n° de fonction dans laquelle vous avez été nommé (il s'agit du numéro de la fonction après le basculement de la réforme des titres et fonctions) - vous pouvez faire une recherche du n° de fonction avec les « jumelles », et ensuite sélectionner l'école avec la « main »
- La date de fin est automatiquement indiquée au dernier jour de l'année scolaire en cours. Pour des raisons techniques, cette fin de nomination est donnée à titre fictif et ne sera évidemment pas prise en compte par les services de la carrière
- Enregistrez les modifications à l'aide de la « disquette »
- Créez au besoin une ligne par fonction de nomination

## 4. Liste des emplois vacants dans les établissements organisés par Wallonie-Bruxelles Enseignement

---

Les emplois vacants ont fait l'objet d'une publication au Moniteur belge du 19 janvier 2023 et du 10/02/2023.

Les circulaires reprenant les emplois vacants sont également disponibles via :

- [www.enseignement.be/circulaires](http://www.enseignement.be/circulaires)
- [www.wbe.be/jepostule](http://www.wbe.be/jepostule)